



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 21 juin 2016

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Décentralisation et
de la Fonction Publique
80 Rue de Lille
75007 Paris

Objet : Refus de mise en place d'autorisations d'absence pour les agents du Conseil départemental du Haut-Rhin engagés dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA)

Madame la Ministre,

A l'initiative des représentants de notre organisation syndicale, le comité technique paritaire (CTP) du Conseil départemental du Haut-Rhin a été récemment saisi en vue de donner son avis sur la mise en place d'autorisations d'absence au profit des agents inscrits dans un parcours de PMA.

En effet, l'article L1225-16 du code du travail a été récemment complété par la loi dite de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 afin d'élargir le bénéfice d'autorisation d'absence au profit des salariées inscrites dans un parcours de procréation médicalement assistée (PMA) ainsi qu'à leur conjoint.

Au cours de la séance du CTP du 9 juin dernier, les élus départementaux présents se sont opposés au projet au motif que les agents allaient « en profiter » ou qu'ils pouvaient « prendre des congés ou RTT pour cela ». Une conseillère départementale, chef d'entreprise, a même justifié son opposition par le fait qu'elle-même n'avait pris aucun jour de congés maternité à l'occasion de la naissance de ses deux enfants.

Connus pour avoir souhaité instaurer le RSA contre du bénévolat, les élus départementaux du Haut-Rhin se distinguent, une nouvelle fois, en refusant le principe d'octroi d'autorisation d'absence aux agents inscrits dans un parcours de PMA.

Aussi, le syndicat Force Ouvrière des personnels du département du Haut-Rhin souhaite connaître les possibilités d'action dont vous disposez afin de permettre aux agents de cette collectivité d'avoir des facilités pour suivre leur parcours de PMA, au combien difficile et contraignant, comme le savez.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

Vous sachant particulièrement attentive à la question de la PMA dont l'objectif est de permettre à tout être humain de pouvoir donner la vie, nous vous prions d'agréer, madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Syndicat FO
Le secrétaire général



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr